



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 26233

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les derniers chiffres concernant l'état des consommations de produits psychoactifs dans notre pays. Selon les chiffres recueillis auprès de la MILDT, mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, il apparaît que la consommation de produits psychoactifs dans notre pays demeure très élevée. Ses inquiétudes portent plus particulièrement sur la consommation des populations jeunes, tous sexes confondus. En effet, il est constaté que chez les jeunes de 17 ans, 10,8 % d'entre eux consomment régulièrement du cannabis, 12 % de l'alcool, et 33 % du tabac. Ces chiffres semblent particulièrement alarmants en termes de santé, de dépendance qu'il peut en découler. Compte tenu du risque sanitaire que cette consommation de drogues peut engendrer dans les années à venir, elle lui demande quelles mesures de préventions sont susceptibles d'être mises en place.

Texte de la réponse

Le bilan des dernières années de la politique de lutte contre les usages de substances psychoactives chez les jeunes est contrasté. Certains indicateurs concernant la consommation de tabac témoignent d'une évolution favorable. S'agissant du cannabis, les données de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies rendent compte d'une stagnation voire d'une baisse de presque tous les niveaux d'usage, à l'exception notable de l'usage quotidien qui concerne désormais 5,2 % des jeunes de dix-sept ans. Pour les psychostimulants, ecstasy, amphétamines et cocaïne notamment, l'évolution depuis 2000 est marquée par une diffusion de ces produits dont les expérimentations ont fortement augmenté, tout en restant à des niveaux relativement faibles. Face à ces enjeux, de nombreux dispositifs de prise en charge existent déjà. Ainsi, les 270 centres spécialisés de soins aux toxicomanes et les 230 centres de cures ambulatoires en alcoologie ont récemment vu leurs cadres juridiques regroupés et leurs missions réétudiées, donnant ainsi naissance à un ensemble de 500 structures spécialisées, propres à accueillir, évaluer, prendre en charge ou orienter tout patient souffrant d'addiction. Notre pays dispose par ailleurs d'un réseau de plus de 250 consultations spécialisées, dites consultations « jeunes consommateurs ». Elles permettent déjà d'informer et d'orienter les jeunes consommateurs de cannabis, ainsi que leur entourage. Leurs missions et modalités de fonctionnement ont été redéfinies dans le cadre de la circulaire DGS du 28 février 2008, afin de mieux répondre aux besoins de santé identifiés. En outre, le plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011, doté de 77 millions d'euros par an, pendant cinq ans, est mis en oeuvre avec, notamment, pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients, quel que soit le produit en cause, par un développement de l'offre de soins hospitaliers et une meilleure articulation avec les secteurs médico-sociaux et libéraux. Ce plan prévoit également un développement de la prévention et de la recherche, ainsi qu'un renforcement de la formation des professionnels médicaux, paramédicaux et travailleurs sociaux. De plus, la commission addictions, regroupant de nombreux experts du champ, sous l'égide du directeur général de la santé et de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, travaille depuis un an afin de proposer des mesures visant à améliorer la prise en charge des personnes souffrant d'addiction. Enfin, l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé

élabore un nouveau programme de prévention. Toutefois la lutte contre les drogues comporte de nombreux aspects visant à prévenir la consommation, réprimer l'usage et le trafic et réduire les conséquences sanitaires et sociales de leur utilisation. Cette politique interministérielle sera mise en oeuvre, avec une impulsion nouvelle, au travers des actions figurant dans le nouveau plan gouvernemental 2008-2011, élaboré sous l'égide de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26233

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5584

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7451